

Ce document est un travail collaboratif
réalisé par les industriels du groupe
Fixations - Bâtiment d'Artema dont :



Les Recommandations professionnelles « Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 » sont des documents techniques de référence, préfigurant un avant-projet NF DTU, sur une solution technique clé [...]. Ces nouveaux textes de référence seront reconnus par les assureurs dès leur approbation [...]

Le présent document remplace les « Règles professionnelles pour la fabrication et la mise en œuvre des bardages métalliques - 2^e édition (1981) » pour la partie acier.

Extrait du document officiel **RAGE 2014** disponible en téléchargement : <http://bit.ly/2tolHzS>

Les informations reprises dans cette documentation sont les plus significatives. Cependant, cette documentation ne dispense en rien une lecture approfondie des Règles RAGE Bardage en vigueur.

L'utilisateur professionnel est astreint à une assurance obligatoire. Si des fixations non destinées à l'usage prévu se trouvent incorporées à tort dans un ouvrage, « **L'assuré est déchu de tout droit à garantie en cas d'inobservation inexcusable des règles de l'art** ».

Les règles de l'art sont définies par référence aux réglementations, aux normes en vigueur, règles professionnelles...



Artema – Maison de la Mécanique – 39 rue Louis Blanc – 92400 Courbevoie
Adresse postale : Maison de la Mécanique – CS 30080 – 92038 Paris La Défense Cedex
Tel : 01 47 17 63 69 fax : 01 47 17 63 70 email : info@artema-france.org

RAGE
Règles de l'Art Grenelle de l'Environnement

CE QUI A CHANGÉ POUR LES FIXATIONS DE BARDAGE

BARDAGES EN ACIER PROTÉGÉ ET EN ACIER INOXYDABLE

Conception et mise en œuvre - juillet 2014

RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES
RA 006.F/ 2018



LES RP1981 NE SONT PLUS...

...BIENVENUE AUX RAGE BARDAGES 2014

Les Règles Professionnelles 1981 laissent place aux recommandations professionnelles pour la conception et mise en œuvre des bardages simples et multiples peaux en acier : les RAGE Bardages acier 2014.

Pour le plus grand bien de vos constructions, les fixations changent de peaux.

RP1981

✗ Généralement, protection minimale contre la corrosion :
Electro-zinguage
Corps et tête des fixations

✗ Généralement, absence de caractéristiques minimales dimensionnelles des vis autoperceuses
Pas de diamètre sur support bois
Ø 4,8 mm selon support métal

✗ Possibilité de fixer l'enveloppe à l'aide de :
Clous à percussion ou rivets étanches



RAGE 2014

✓ Augmentation des protections minimales à la corrosion :
Nature des têtes (alu, inox, zamak...)
Tête des vis autoperceuses

Résistance mini à 12 cycles Kesternich
Corps des vis autoperceuses

Galvanisation à chaud au trempé 450g/m²
Tirefond

✓ Améliorations de prescriptions dimensionnelles :
Ø 4,8 mm mini sur les opérations de couturage
Ø 5,5 mm mini sur support métal
Ø 6,3 mm mini sur support bois



Rationalisation des fixations peu performantes :
Suppression des clous à percussion

*Pour la fixation des plateaux perforés, des plateaux pleins
sauf si le clou est sous Avis Technique*

Suppression des rivets

Pour la fixation de l'enveloppe extérieure

✓ Ajout de prescriptions pour choisir sa fixation :
Guide de choix des protections anticorrosion des fixations selon l'atmosphère extérieure

✓ Ajout de prescriptions particulières suivant applications :
Nouvelles recommandations pour la fixation des plateaux, des écarteurs, étanchéité à l'air...

Ces informations ne sont pas exhaustives. Pour tous compléments, il convient de se référer aux RAGE bardages acier Juillet 2014.

**AU MÊME TITRE QUE LES DTU, LES RAGE BARDAGES ACIER 2014 SONT DES RÈGLES DE L'ART.
POUR LA PÉRENNITÉ DE L'OUVRAGE, RESPECTONS DTU ET RÈGLES DE L'ART.**